



Marseille, vendredi 16 décembre 2016

## Soutenir les professionnels agricoles de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur : acheter autrement en restauration collective

Poursuivant le travail de renfort des filières de productions agricoles régionales initié et suivi depuis près d'un an par l'État avec l'ensemble des professionnels agricoles et de la grande distribution, les chambres d'agriculture et les collectivités locales, Stéphane BOUILLON, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône, a réuni ce vendredi 16 décembre, des acheteurs publics de la restauration collective, des représentants du monde agricole, des entreprises de la restauration collective, l'ARPE (Agence Régionale pour l'environnement) et l'ADEME autour de la question de l'approvisionnement de proximité, respectueux de l'environnement et de qualité dans la restauration publique.

Cette rencontre régionale centrée sur la présentation d'une nouvelle boîte à outils « LOCALIM » pour les acheteurs publics s'est également penchée sur l'indispensable prévention du gaspillage alimentaire qui représente environ 14% du coût des matières premières en restauration collective et sur les initiatives et témoignages de bonnes pratiques d'acheteurs publics.

Dans un contexte de crises des marchés agricoles et de fortes attentes de la société en matière d'alimentation et d'environnement, le Gouvernement souhaite renforcer l'ancrage territorial de la production, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles et alimentaires.

Avec 3,6 milliards de repas servis chaque année en France toutes formes de restauration collective confondues, la restauration collective est un vecteur majeur de sensibilisation aux enjeux de l'alimentation et un débouché important pour les filières agricoles et agroalimentaires françaises.

Dans cette perspective, un nouvel outil « LOCALIM » a ainsi été lancé en octobre 2016 à destination des acheteurs publics de la restauration collective en gestion directe pour les accompagner dans le développement de l'approvisionnement de proximité, respectueux de l'environnement et de qualité.

Composée de fiches opérationnelles, méthodologiques et par filières, cette boîte à outils a été présentée ce jour aux acheteurs publics présents afin de leur donner les clefs juridiques et techniques pour développer leurs achats en produits locaux et de qualité. [Localim](#) leur fournit ainsi un appui méthodologique dans leurs pratiques d'achat, ainsi que de nombreuses informations sur les produits, les filières, les contacts à prendre pour mieux acheter, les modalités d'achat des produits et les possibilités offertes par la réglementation pour améliorer leurs pratiques d'achat.

Cet outil a été élaboré conjointement par le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt et la Direction des achats de l'État (DAE) du ministère de l'Économie et des Finances en concertation avec la direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes, les interprofessions, les professionnels de restauration collective et des acheteurs de l'État et des collectivités territoriales.

Les huit fiches méthodologiques accompagnent l'acheteur à chaque étape de son projet d'achat et les six fiches filières (viande bovine, viande ovine, viande porcine, volailles, fromages et autres produits laitiers, fruits et légumes) lui permettent de comprendre les spécificités des principales filières alimentaires, afin d'accompagner l'adaptation des pratiques d'achat, de préparation des plats et de rédaction des marchés.

Les spécifications techniques particulières et les critères d'attribution du marché proposés dans ces fiches s'appuient notamment sur des prescriptions environnementales, le bien-être animal, l'alimentation des animaux et les aspects relatifs aux savoir-faire et à la qualité des produits.

Cette boîte à outils vient compléter les trois guides pratiques élaborés par le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur l'approvisionnement de proximité et de qualité en restauration collective.

Site : [www.localim.fr](http://www.localim.fr)

Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Préfecture des Bouches-du-Rhône

[www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) - [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr) @prefet13

Bureau de la communication Interministérielle - 04 84 35 40 00